

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2021

---

**PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 85

présenté par  
Mme Lorho

-----

**TITRE**

Au titre, substituer aux mots :

« la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion »

les mots :

« l'enseignement des langues régionales et leur promotion ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La nouvelle mouture du texte privilégie l'enseignement des langues régionales à leur protection patrimoniale. Si on peut le déplorer, tant il est nécessaire de protéger ce bien culturel précieux que représentent nos langues régionales, il est nécessaire de l'explicitier par mesure de clarté.